

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1165

présenté par

M. Bouillon, M. Juanico, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Tolmont, Mme Victory,
M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout,
M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib,
M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pires Beaune, M. Potier,
M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et
M. Vallaud

à l'amendement n° 1058 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 QUATER, insérer l'article suivant:**

À la deuxième phrase de l'alinéa 11, après le mot :

« objet »,

insérer le mot :

« principal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par le texte lui-même.